

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2018

26 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, M. MENDES TEIXEIRA, M. PAULINE, Mme BÂCHEL, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, M. BLANCMUNIER, M. SURGA, Mme EVRARD, M. FLONER, Mme WILLEMIN (à partir du point 1.3), M. LIOUVILLE.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme GERARD (procuration à M. HORY), Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. HOUILLON (procuration à M. LISSMANN), Mme WILLEMIN (jusqu'à point 1.2)

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Laurent CHRETIEN, Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. KUHN.

Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2018

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente.

M. BLANCMUNIER : Pour vous exprimer toujours le même souhait de notre groupe, c'est d'être prévenu plus tôt des dates du conseil municipal, parce que même pour un retraité comme moi, c'est difficile de s'organiser, quand on a que quelques jours, voilà. Vous avez déjà répondu, mais nous reposons la question. Le deuxième point, nous avons été sollicités par des Marliens, certaines personnes qui s'étonnaient du fait que le compte rendu de la séance précédente apparaissait sur le site de MARLY en audio et par écrit avant que le conseil municipal ne l'ait adopté. Voilà, bon ça c'est une suggestion. Vous avez peut-être une réponse. Le troisième point, il avait été question au point 4 sur des questions d'urbanisme d'une lettre du Préfet qui avait été évoquée de façon dans le point 4 un peu confuse, puisque ça ressemblait un peu à du Coluche. Il émet un avis défavorable conforme. Et après toutefois, il ne s'oppose pas. Alors on avait demandé la réponse du Préfet à ce moment-là et vous aviez promis de l'envoyer à tous les élus. Voilà. Ce que nous n'avons pas reçu. Voilà. J'en ai terminé.

M. HORY : Pour la première question, comme vous l'avez dit, je vous ai déjà répondu. Donc je ne me répète pas. Le code des collectivités territoriales prévoit des délais pour convoquer les séances, nous le respectons. En ce qui concerne la diffusion des procès-verbaux, pour le cas de MARLY, il se fait avant l'approbation, mais cela ne vaut pas approbation administrative. Je prends l'exemple de METZ où le procès-verbal et la diffusion audio et vidéo sont mis de suite sur leur site. S'il devait y avoir des modifications, nous le modifierions par ailleurs. Vous pourrez répondre aux citoyens qui vous auraient interrogé mais qui auraient omis de nous questionner en direct. Pour la troisième question, la lettre du Préfet est sur votre boîte mail depuis 17h35. Je vous invite à la lire avec attention. Je passe aux voix l'adoption du procès-verbal du 6 février. Adopté à l'unanimité.

1 - AFFAIRES FINANCIERES – BUDGET PRIMITIF 2018

1.1 - Reprise anticipée des résultats du compte administratif 2017 et prévision d'affectation au budget primitif 2018

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'article L.2311-5 du CGCT ainsi que l'instruction comptable M14 permettent, en l'absence de vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés (résultat de fonctionnement, résultat d'investissement, restes à réaliser de la section d'investissement). Le Conseil Municipal doit, en outre, délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Les résultats estimés de l'exercice 2017 sont les suivants :

Résultat de Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (excédent) :	1 504 424,20 €
- Résultat année 2017 (excédent) :	602 829,01 €
- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2017 :	2 107 253,21 €

Résultat d'investissement :

- Résultat antérieur (excédent) :	44 332,24 €
- Résultat année 2017 (excédent) :	142 141,42 €
- Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2017 (excédent) :	186 473,66 €

Les restes à réaliser d'un montant de 1 137 366,24 € en dépenses et de 0€ en recettes, font apparaître un déficit de 1 137 366,24 €.

La section d'investissement présente un besoin de financement qui s'élève donc à 950 892,58 €.

DEBATS :

M. HORY : Je vous rappelle quelques éléments. Vous notez que le résultat de fonctionnement est positif, tout comme le résultat d'investissement. Nous sommes à plus de 2.100.000 euros de fonctionnement et plus de 186.000 euros en investissement. Si on fait la comparaison avec 2017, nous étions également positifs. En 2017, en fonctionnement, nous étions à 1,5 millions, nous avons donc 600.000 euros de plus en positif, et en investissement, nous avons 44.000 euros de résultat d'investissements positif, nous sommes au-delà.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 5 absentions (Mme EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, BLANCMUNIER, FLONER), **DECIDE** de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 et de les affecter de la façon suivante :

- 186 473,66 € en recettes d'investissement, article 001
- 950 892,58 € en recettes d'investissement, article 1068
- 1 156 360,63 € en recettes de fonctionnement, article 002

1.2 - Fixation des taux des trois taxes

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Il est proposé au conseil municipal de voter en 2018 les taux d'imposition suivants :

Contributions	Taux communaux 2017	Taux communaux 2018
Taxe d'habitation	13,64 %	13,64 %
Foncier bâti	12,67 %	12,67 %
Foncier non bâti	66,79 %	66,79 %

Le produit fiscal attendu, sans les compensations diverses, est estimé à 4 184 000 €.

DEBATS :

M. HORY : Vous pouvez le noter, c'est confirmé, pas d'évolution du taux des taxes. Cela fait quelques années que nous sommes dans cette situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 23 voix pour et 5 absentions (Mme EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, BLANCMUNIER, FLONER) **ADOpte** la fixation des taux des contributions directes locales proposées pour 2018 telle que définie ci-dessus.

1.3 - Vote du budget primitif pour l'exercice 2018

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Rapport de Présentation du Budget Primitif Exercice 2018

INTRODUCTION

Lors du débat d'orientation budgétaire en date du 6 février 2018 nous avons exprimé le contexte dans lequel s'établit le budget de notre ville.

Le budget primitif cette année encore démontre la volonté de l'équipe municipale de maintenir un haut niveau d'investissements pour continuer à entretenir et améliorer les services et le patrimoine de la ville malgré les baisses de dotations imposées par l'état aux collectivités.

Ces contraintes de l'état sur les finances de notre ville imposent une austérité toujours aussi grande, une gestion rigoureuse et des choix clairs dans les priorités à sauvegarder.

Malgré cela, nous entendons continuer à améliorer le quotidien de chacun, préparer l'avenir, accompagner les parcours des Marliens des petits jusqu'aux aînés.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Section		Mouvements réels			Mouvements d'ordre	Résultats reportés	Total BP 2018	Total BP 2017	évolut° 18/17
		Restes à Réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2018					
Invest.	Dép.	1 137 366,24 €	2 021 700,00 €	3 159 066,24 €	41 000,00 €		3 200 066,24 €	6 168 508,13 €	-48,12%
	Rec.		1 257 509,58 €	1 257 509,58 €	1 756 083,00 €	186 473,66 €	3 200 066,24 €	6 168 508,13 €	-48,12%
Fonct.	Dép.		7 576 446,52 €	7 576 446,52 €	1 745 083,00 €		9 321 529,52 €	12 749 609,49 €	-26,89%
	Rec.		8 135 168,89 €	8 135 168,89 €	30 000,00 €	1 156 360,63 €	9 321 529,52 €	12 749 609,49 €	-26,89%
Totaux	Dép.	1 137 366,24 €	9 598 146,52 €	10 735 512,76 €	1 786 083,00 €	- €	12 521 595,76 €	18 918 117,62 €	-33,81%
	Rec.	- €	9 392 678,47 €	9 392 678,47 €	1 786 083,00 €	1 342 834,29 €	12 521 595,76 €	18 918 117,62 €	-33,81%

Le budget principal de l'exercice 2018 est équilibré globalement en dépenses et en recettes à hauteur de 12 521 595,76 €. Les **mouvements réels** s'élèvent à 10 735 512,76 € en dépenses et à 9 392 678,47 € en recettes. Les **mouvements d'ordre** s'élèvent à 1 786 083,00 € et comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 1 335 083,00 €, les amortissements pour 410 000 €, travaux en régie pour 30 000,00 € et les opérations patrimoniales pour 11 000,00 €.

Les restes à réaliser sont intégrés comme chaque année en section d'investissement et permettent la poursuite des travaux lors du 1^{er} trimestre de l'année en cours, avant le vote du budget. Ils s'élèvent cette année à 1 137 366,24 € en dépenses.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses réelles de fonctionnement (pages 15 à 17)

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. Le niveau en euros par habitant de ces dépenses s'établit à **733,51 €**. Pour les communes de la même strate, la moyenne en 2016 était de 1249,00 € par habitant.

Evolution des prévisions des dépenses réelles de fonctionnement				
		BP 2017	BP 2018	Evolution
011	Charges à caractère général	2 053 138 €	2 067 090 €	0,68%
	<i>dont 60 achats</i>	751 900 €	738 080 €	-1,84%
	<i>dont 61 Services extérieurs</i>	922 380 €	900 140 €	-2,41%
	<i>dont 62 autres services extérieurs</i>	353 858 €	402 870 €	13,85%
	<i>dont 63 impôts et taxes</i>	25 000 €	26 000 €	4,00%
012	Charges de personnel	4 075 000 €	4 180 000 €	2,58%
65	Autres charges de gestion courante	1 025 946 €	1 016 250 €	-0,95%
	<i>dont subventions aux associations</i>	348 500 €	348 500 €	0,00%
	<i>dont Subvention au CCAS</i>	237 850 €	237 850 €	0,00%
	<i>Autres dépenses</i>	439 596 €	429 900 €	-2,21%
66	Charges financières	198 000 €	165 000 €	-16,67%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,00%
014	Atténuation produits (Loi SRU, fpic)	87 300 €	90 000 €	3,09%
022	Dépenses imprévues	2 200 €	48 107 €	2086,66%
	Total dépenses réelles	7 451 584 €	7 576 447 €	1,68%

a) Les « charges à caractère général » (chapitre 011)

Elles regroupent essentiellement les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et de petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...).

Elles s'élèvent pour l'année 2018 à 2 067 090 € et sont en hausse de 0,68 % par rapport au budget 2017. Elles représentent 27,28 % du budget de fonctionnement.

Les principaux postes :

▫ **Les « achats non stockés » (comptes 60)**, ces comptes regroupent les matières premières (eau, électricité, chauffage,...) ainsi que les fournitures d'entretien et de petits équipements des services. Ces crédits s'élèvent à **738 080 €** (- 1,84 %).

▫ **« Les services extérieurs » (comptes 61)**, ces comptes regroupent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les frais d'études et de recherche. Ces dépenses s'élèvent à **900 140 €** (- 2,41 %).

▫ **Les « autres services extérieurs » (comptes 62)**, regroupent les honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, nettoyage, déplacements, missions, réceptions et frais postaux. Ces dépenses s'élèvent à **402 870 €** (+ 13,85 %).

▫ **Les « impôts, taxes et versements assimilés » (compte 63)**. Ces comptes comprennent, outre les impôts, les cotisations à caractère obligatoire et s'élèvent à 26 000 €.

b) Les « charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)

Elles s'élèvent pour l'année 2018 à **4 180 000 €**. Elles sont en hausse de 2,58 % par rapport au B.P. 2017 et représentent 55,17 % du budget de fonctionnement. Cette augmentation s'explique par :

La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes

Maintien des effectifs actuels et de la masse salariale

Les transferts de compétences à Metz Métropole n'ont pas d'impacts immédiats sur la masse salariale

c) Les atténuations de produits (014)

Ils s'élèvent à 90 000 € et comprennent notamment le prélèvement au titre de la loi SRU pour 30 000€ et le Fonds de péréquation des ressources communales pour 56 500 €.

d) Les « autres charges de gestion courante » (chapitre 65)

Elles se composent des contingents et participations obligatoires et des subventions versées. Elles sont en baisse par rapport au B.P. 2017 (- 0,95 %) et s'élèvent à 1 016 250 €.

Les subventions versées aux associations, compte 6574, restent au même niveau qu'en 2017 et s'élèvent à 348 500 €. La subvention versée au CCAS reste inchangée, soit 237 850 €.

Le remboursement au Collège La Louvière et au département des repas de la cantine des élémentaires, est maintenu à 220 000 € (compte 65733).

e) Les « charges financières » (chapitre 66)

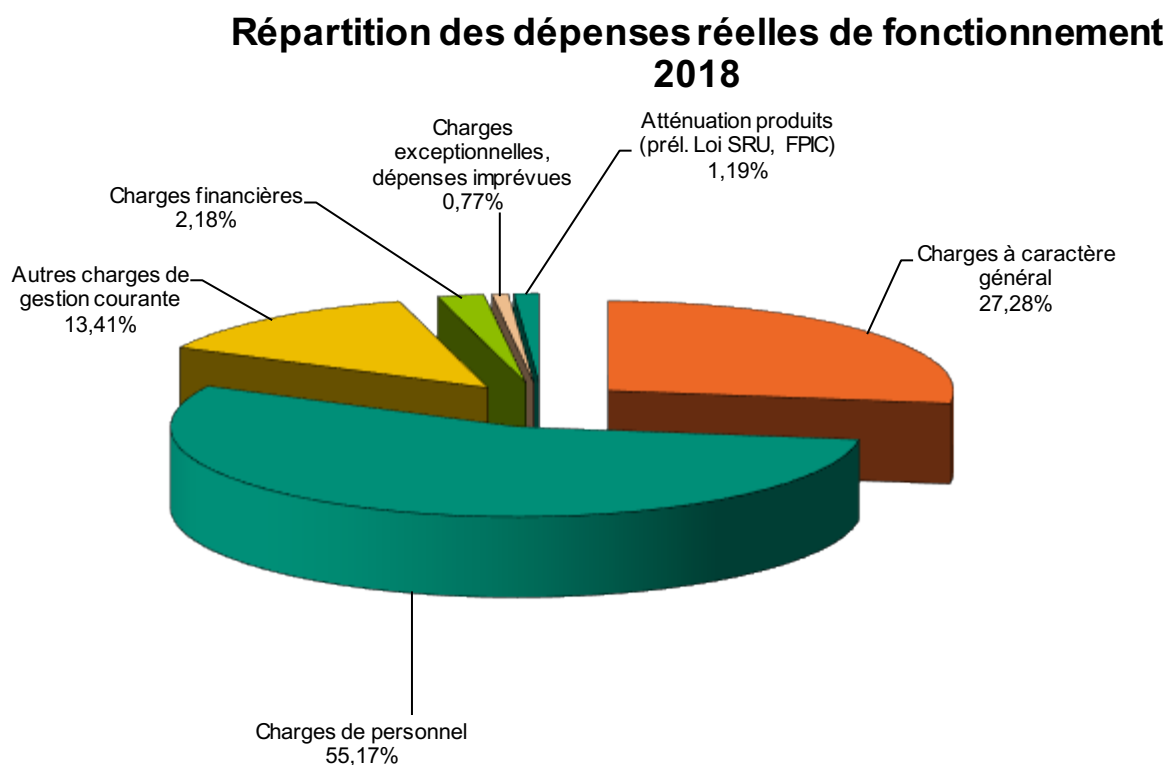
Elles sont estimées à 165 000 € et prennent en compte l'ensemble des emprunts réalisés, les ICNE. Elles sont en baisse de 16,67 %.

f) Les « charges exceptionnelles » (chapitre 67)

Ces comptes regroupent les dépenses qui sont par nature difficilement prévisibles et revêtent un caractère exceptionnel. Elles représentent 0,13% des dépenses réelles de fonctionnement.

g) Les dépenses imprévues.

Elles s'élèvent à 48 106,52 €.



2) Les recettes réelles de fonctionnement (pages 18 à 19)

Elles sont en baisse de 12,69 %, en moyenne, par rapport aux recettes inscrites au B.P. 2017. Le niveau en euros par habitant de ces recettes s'établit à 787,60 €. Pour les communes de la même strate la moyenne en 2016 est de 1382 € par habitant.

Les recettes se composent pour 67,19 % d'impôts et taxes et pour 15,31 % de dotations et participations. Les autres recettes sont constituées pour l'essentiel par les produits des services, domaine et ventes diverses. Les recettes réelles prévues pour 2018 s'élèvent à **8 135 169 €**.

Evolution des prévisions des recettes réelles de fonctionnement				
		BP 2017	BP 2018	Evolution
70	Produits des services, du domaine	660 000 €	764 107 €	15,77%
013	Atténuation de charges	70 000 €	75 000 €	7,14%
73	Impôts et taxes	5 589 434 €	5 465 693 €	-2,21%
	<i>dont fiscalité communale</i>	4 186 000 €	4 184 000 €	-0,05%
	<i>dont reversement CA Metz Metropole</i>	872 338 €	806 693 €	-7,53%
	<i>Autres</i>	531 096 €	475 000 €	-10,56%
74	Dotations et participations	1 205 626 €	1 245 700 €	3,32%
	<i>dont DGF</i>	830 000 €	815 000 €	-1,81%
	<i>dont allocations compensatrices exo fiscal</i>	77 912 €	127 600 €	63,77%
	<i>Autres</i>	297 714 €	303 100 €	1,81%
75	Revenus des immeubles	5 000 €	11 000 €	120,00%
77	Produits exceptionnels, produits fina	1 787 779 €	573 669 €	-67,91%
	Total recettes réelles	9 317 839 €	8 135 169 €	-12,69%

a) Les « produits des services du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)

Ces comptes, qui s'élèvent à 764 107 € progressent de 15,77 % par rapport au B.P. 2017. Elles représentent 9,39 % du budget de fonctionnement.

b) Les « atténuations de charges » (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurances sur les risques statutaires du personnel ainsi que de la participation financière de la commune d'Augny relative à la mise à disposition d'un policier municipal. Elles sont estimées à 75 000 € pour l'année 2018.

c) Les « impôts et taxes » (chapitre 73)

Ce chapitre comprend le produit des impôts ménages, la part contributive des entreprises reversée par Metz Métropole, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité. Il s'élève à 5 465 693 €.

Le produit des impositions directes attendu pour 2018 est estimé à 4 184 000 € (0,00%).

L'**attribution de compensation**, qui est versée par Metz Métropole pour compenser le transfert de la contribution des entreprises s'élèvent à 531 693 € en 2018 et tient compte des premières évaluations du transfert de la compétence voirie.

Le montant budgété au titre de la **dotations de solidarité communautaire** est estimé à 275 000 €.

Le total de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire en provenance de Metz Métropole est de **806 693 €**.

Les autres taxes sont estimées à 475 000 € (taxe additionnelles, TCCFE, TLPE).

d) Les « dotations et participations reçues (chapitre 74)

Elles sont essentiellement constituées par les dotations de l'Etat et les attributions de compensation.

La Dotation globale de fonctionnement est estimée à 815 000 €, soit au même niveau qu'en 2017.

Les compensations de l'Etat sont estimées pour le même montant que celles perçues en 2017.

e) **Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75)**

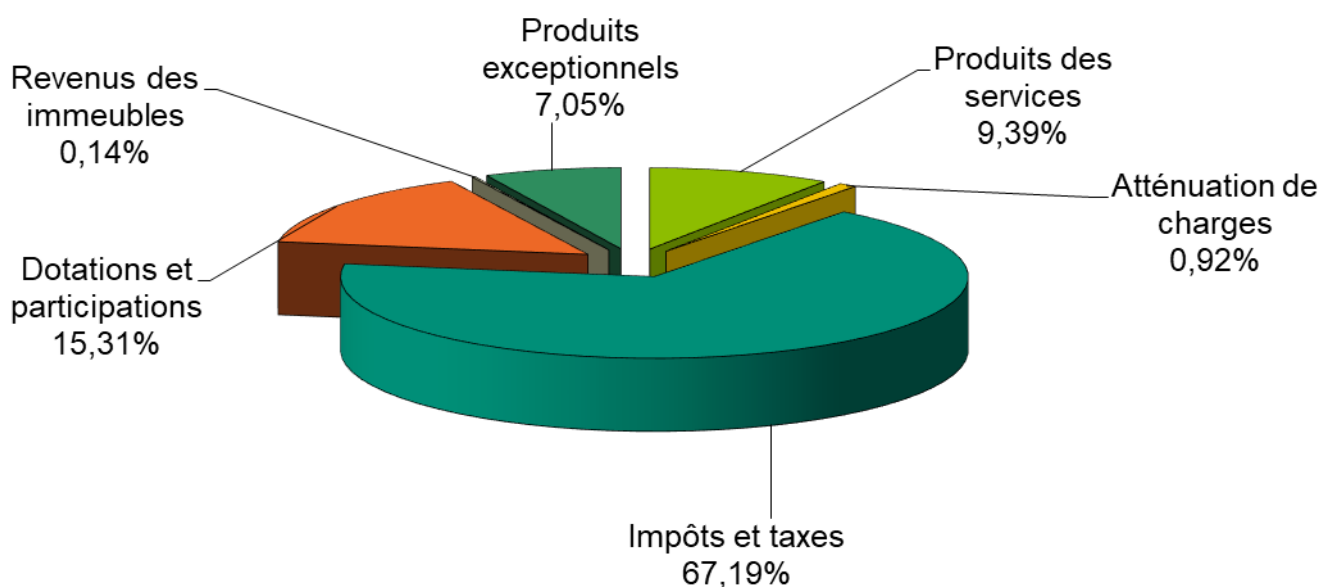
Ils sont estimés à 11 000 € cette année.

f) **Les « produits exceptionnels » (chapitre 77)**

Ces comptes regroupent des recettes ayant un caractère exceptionnel et sont évalués à 5 000 € pour 2017.

S'ajoute à cette recette le reversement par le service des eaux, suite à son transfert à Metz Métropole au 1^{er} janvier 2018, d'une part de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 553 518,99 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2018



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

3 200 066,24 € sont inscrits en dépenses d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

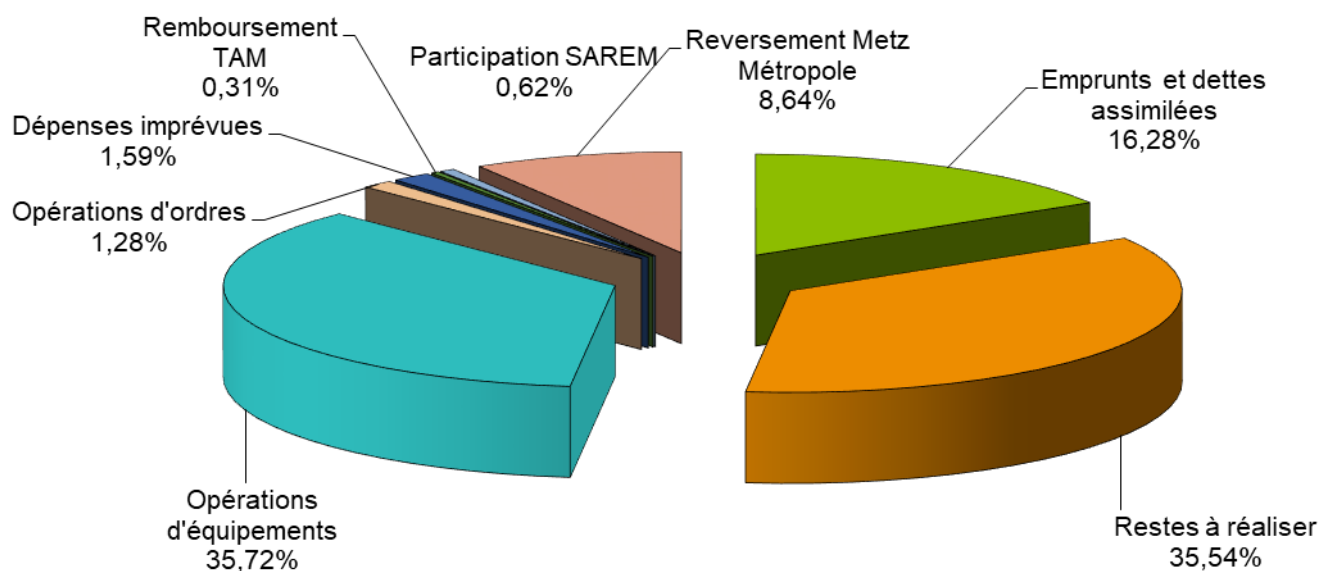
- **1 137 366,24 € de restes à réaliser** sont repris en dépenses de la section d'investissement du budget et concernent la poursuite d'opérations déjà engagées dont les plus importantes :
 - Réhabilitation CSC La Louvière : 731 508,27 € €
 - Aire de jeux parc Freinet : 146 386,81 €
 - Réhabilitation bâtiment des associations : 43 794,34 €
 - Pose d'une haie le long du stade Delaître : 38 724,00 €
 - Drainage parc Jean Jaures : 31 790,30 €
 - Construction club house pétanque : 31 037,41 €
 - Installation téléphonie IP : 29 315,64 €
 - Travaux de sécurité aux abords du Nec : 23 908,35 €

- **1 143 200 €** de dépenses nouvelles d'équipement dont les plus importantes :
 - La réhabilitation du CSC La Louvière : 800 000 €
 - Poursuite du plan informatique dans les écoles, en mairie et dans les services extérieurs (réseaux, serveurs et ordinateurs) : 153 000 €
 - Eclairage public : 50 000 €
 - Travaux bâtiments communaux : 41 500 €
 - Poursuite de l'installation d'un système de vidéo surveillance dans la ville : 30 000 €
 - Eclairage Stade Delaître : 30 000 €
 - Acquisition columbariums : 25 000 €

A noter également :

- **521 000 €** de remboursement en capital de la dette
- **276 500 €** de reversement à Metz Métropole
- **20 000 €** de participation au capital de la SAREM
- **10 000 €** de taxe d'aménagement
- **51 000 €** de dépenses imprévues
- **41 000 €** de dépenses d'ordres

Dépenses d'investissements prévues en 2018



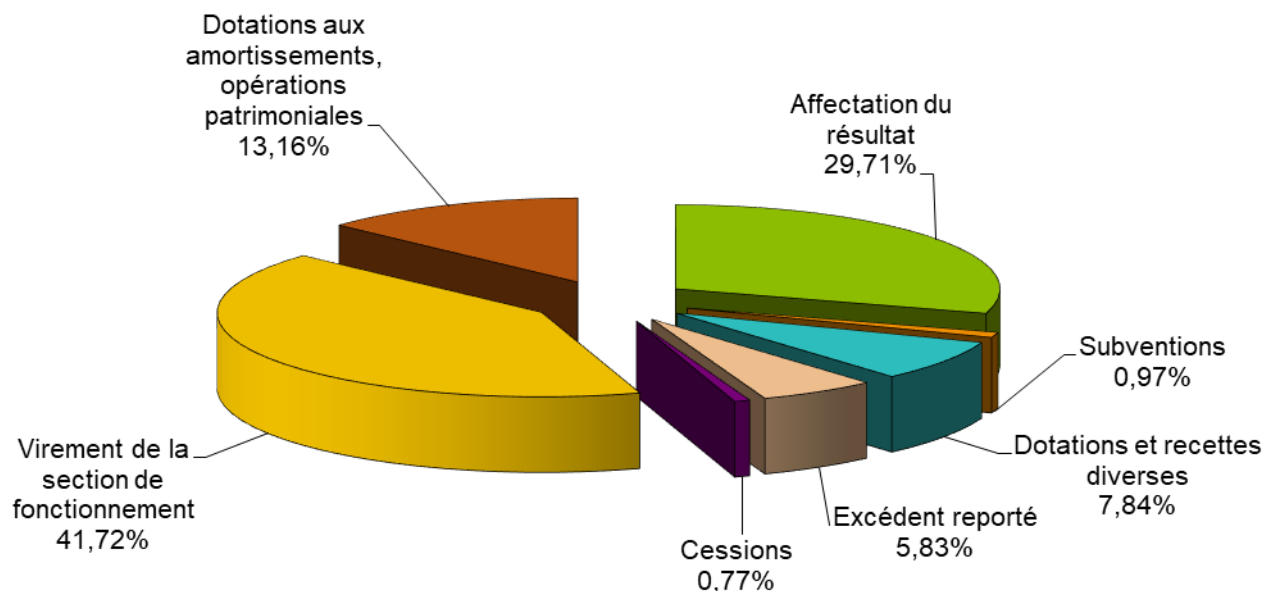
2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

3 200 066,34 sont inscrits en recettes d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

- **950 892,58 €** d'affectation du résultat
- **250 000 €** de dotations et recettes diverses
- **186 473,66 €** d'excédent reporté 2017
- **30 917 €** de subventions
- **24 700 €** de cessions

- 1 000 € de caution
- 1 755 083 € d'opérations d'ordre, dont 1 335 083 € de virement de la section de fonctionnement

Recettes d'investissements prévues en 2018



Le maire soumet à l'assemblée municipale le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 – charges à caractère général	2 067 090,00	70 – produits des services et ventes diverses	764 107,00
012 – charges de personnel	4 180 000,00	73 – impôts et taxes	5 465 693,00
65 – charges de gestion courante	1 016 250,00	74 – dotations et participations	1 245 700,00
014 – atténuation de produit	90 000,00	75 – autres produits de gestion courante	11 000,00
66 – charges financières	165 000,00	013 – atténuation de charges	75 000,00
67 – charges exceptionnelles	10 000,00	76 – produits financiers	150,00
022 – dépenses imprévues	48 106,52	77 – produits exceptionnels	573 518,89

DEPENSES DE L'EXERCICE	7 576 446,52	RECETTES DE L'EXERCICE	
002 – Déficit antérieur reporté		002 – Excédent antérieur reporté	1 156 360,63
TOTAL	7 576 446,52	TOTAL	8 135 168,89

OPERATIONS D'ORDRE			
023 – virement à la section d'investissement	1 335 083,00		
042 – Transferts entre sections	410 000,00	042 – Transferts entre sections	30 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	1 745 083,00	TOTAL Recettes d'ordre	30 000,00

TOTAL Dépenses SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 321 529,52	TOTAL Recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 321 529,52
-------------------------------------------------	---------------------	-------------------------------------------------	---------------------

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES	

10 – Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	10 – dotations et fonds propres Y compris article 1068	1 200 892,58
16 Remboursement d'emprunts	521 000,00	13 – subventions	30 917,00
Dépenses d'équipement total c/ 204,20, 21 et 23	1 419 700,00	Restes à réaliser	
Restes à réaliser	1 137 366,24	16 – dettes et emprunts	1 000,00
26 – Participations et créances rattachées	20 000,00	20 – Immobilisations incorporelles	
27 – Autres immobilisations financières		024 – Produits de cessions	24 700,00
020 – Dépenses imprévues	51 000,00		
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 159 066,24	RECETTES DE L'EXERCICE	1 257 509,58

OPERATIONS D'ORDRE			
040 – transfert entre sections	30 000,00	021 – virement de la section de fonctionnement	1 335 083,00
041 – transfert à l'intérieur de la section	11 000,00	040 – transfert entre sections	410 000,00
		041 – transfert à l'intérieur de la section	11 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	41 000,00	TOTAL Recettes d'ordre	1 756 083,00

TOTAL Dépenses de l'exercice	3 200 066,24	TOTAL Recettes de l'exercice	3 013 592,58
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	186 473,66

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	3 200 066,24	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	3 200 066,24
------------------------------------------------	---------------------	------------------------------------------------	---------------------

DEBATS :

M. HORY : Je remercie Nathalie CASCIOLA. Un complément d'informations sous la forme d'un focus sur la dette de MARLY depuis 2007 : fin 2007 elle était de 7,5 millions, au 31 décembre 2017, elle était de 4,3 millions. Nous avons proposé pour ce budget de ne pas recourir à l'emprunt, nous savons par le jeu des remboursements de crédits qu'au 31 décembre 2018 nous serons à 3,8 millions de dette.

M. LIOUVILLE : C'est un budget qui est en baisse par rapport à l'an dernier, forcément puisque les recettes de bijoux de famille, ça commence un peu à diminuer. Toutefois vous avez encore un produit exceptionnel de 537.518,89 euros exactement. Je ne crois pas avoir entendu que vous aviez donné l'explication. Donc si vous pouviez...

M. HORY : Pour le produit exceptionnel, il s'agit de la fin de la SAUR et la récupération par Metz Métropole de cette compétence. Le résultat de fonctionnement est reversé aux communes adhérentes. C'est uniquement pour cette année.

M. LIOUVILLE : Donc c'est vrai que c'est un budget qui a effectivement tendance un peu à diminuer. Pour le reste, il est globalement dans la continuité, parce qu'il n'y a pas de... si je compare par rapport à l'année dernière, les sommes sont à peu près les mêmes. Cependant il y a quand même quelques lignes qui font des bonds spectaculaires, donc là on aurait peut-être besoin d'explications sur la ligne des dépenses. Sur la ligne maintenance, c'est plus de 50% de budgété, donc qu'est ce qui nécessite tout d'un coup 50% ? Les annonces et insertions, là c'est carrément multiplié par 3. Alors ce n'est pas des énormes sommes, mais on passe de 26.700 à 76.000, donc ça fait pas mal, et en même temps les frais de télécommunication qui passent...alors je sais bien que vous avez dit que vous refaites internet, je ne sais pas quoi, mais ça passe de 32.920 à 84.300. Mais je sais que vous aviez parlé tout à l'heure de...vous refaisiez un petit peu l'informatique dans les écoles, est-ce que c'est cette ligne-là ? Voilà. Sinon sur le reste, j'ai vu que vous avez commencé à inscrire dans les recettes et compensation d'exonération de la taxe d'habitation, est-ce que c'est le solde de tout compte ou est-ce qu'on est encore dans le flou artistique ? C'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur ce budget qui est dans la continuité, tout en regrettant que... je dirais que les propositions que j'avais faites ne trouvent pas de traduction budgétaire dans un premier temps, donc je ne pourrai sans doute pas adopter le budget.

M. NOWICKI : Oui Monsieur le Maire, ce budget primitif c'est un peu à l'image de votre politique depuis 10 ans à MARLY. Il est incohérent au vu de la conjoncture actuelle. Vous faites de la politique à contre sens. On le voit, le tableau derrière vous. Vous avez initié la construction d'une salle des fêtes en pleine crise financière et vous avez emprunté lorsque les taux étaient au plus haut. C'est confirmé par ce tableau, des taux qui étaient à 4,5. Et pour financer tout cela, vous avez sollicité les Marliens et tout cela en pleine crise financière, vous avez augmenté la fiscalité pour certains Marliens de 30%, vu leur taxe d'habitation augmentée de 30% par le jeu de la baisse des abattements. Aujourd'hui, on le voit, on a des taux historiquement bas. Dans le budget primitif, on va financer les travaux du centre socioculturel La Louvière par le produit de la vente de la maison de retraite du Val de Seille. Alors vendre cette maison aujourd'hui, ce bâtiment aujourd'hui, alors que le marché de l'immobilier reprend des couleurs, que les prix de l'immobilier augmentent, je trouve cela aberrant. De plus, le marché des Séniors est un marché en plein développement. Il aurait été bienveillant d'attendre pour vendre ce bâtiment. Il est aussi pertinent de financer ces travaux à des taux aujourd'hui, quand je disais relativement bas, 1%, mais aussi de renégocier ces taux qui ont été souscrits à des... ces prêts qui ont été souscrits à des taux à 4,5%. Depuis 5 ans, nous réclamons aussi des mesures pour la sécurité à MARLY. Pour la sécurité des Marliens. On ne compte plus le nombre de cambriolages à MARLY. Et dans le budget primitif, le poste concernant la vidéosurveillance est très faible. Malheureusement toute cette politique a un coût. Un coût important qui est payé par les Marliens. Les Marliens ont subi un nouvel impôt en 2017. Et vont le subir encore en 2018. C'est la taxe sur l'électricité. 5% d'augmentation du prix de l'électricité à MARLY. Là encore une incohérence au point de vue politique. Tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui qu'il faut privilégier les énergies fossiles. Pardon, qu'il faut bannir les énergies fossiles et favoriser les énergies propres. On le voit, le gouvernement met en place des primes pour des voitures électriques, des vélos électriques et à MARLY, qu'est-ce que vous faites, vous taxez l'électricité. Encore une absurdité. Entre nous, il était plus pertinent d'augmenter la taxe d'habitation sachant qu'elle va disparaître dans les années à venir et être compensée par des subventions de l'Etat. Mais bon, j'aurais préféré aucune augmentation de taxe et plutôt voir une baisse des dépenses. Tous ces points auraient pu être vus en commission finances, ainsi chacun aurait pu faire des suggestions, des propositions, mais vous, vous en décidez autrement. Enfin de compte, vous décidez de tout et tout seul ! Faire de la politique c'est prévoir, c'est devancer, c'est répondre à des problèmes. Mais c'est surtout savoir écouter et accepter

les idées des autres. Je ne reviendrai pas sur le budget primitif, j'avais quelques questions à vous poser, mais Monsieur LIOUVILLE avait les mêmes idées que moi et vous a posé les questions, donc j'attendrai vos réponses.

M. ROUX : Les frais de télécommunication augmentent cette année, par rapport aux années précédentes. L'installation de la fibre optique sur différents sites en est la raison, notamment pour la vidéo protection. Vous avez noté par ailleurs que nous n'avons prévu que 30.000 euros pour la vidéo surveillance. Or, ces 30.000 euros ne sont que pour l'achat des caméras. Derrière une caméra, vous avez toute une infrastructure : les serveurs, des liens avec la police municipale, etc... et tout cela s'ajoute. Il n'y a pas que 30.000 euros consacrés à la vidéo surveillance. Le fait de l'augmentation des frais de télécommunication est dû à l'installation sur les sites de la fibre optique.

M. LIOUVILLE : J'ai une question complémentaire. Parce que là, c'est en fonctionnement, ce n'est pas en investissement. Cela veut dire que cela va être récurrent, de cette manière, tous les ans ?

M. ROUX : Oui, ce sera tous les ans.

M. HORY : Cela répond également à la question sur notre effort financier dans la sécurité, ce n'est pas une simple ligne d'achat de caméras, ou d'installation informatique. On privilégie pour l'instant les coûts moindres, et le rapport qualité prix, d'où la nécessité dans un premier temps d'installer des caméras près des bâtiments communaux parce qu'il y a moins de coût de génie civil et autres. Monsieur LIOUVILLE, il est vrai que vous aviez fait des propositions, le 6 février dernier. Je ne dis pas que nous les mettons de côté, d'ailleurs ce n'était pas le cas. J'invite notre collègue concernée par le scolaire, de regarder cela en concertation avec vous. Pour votre question sur les recettes floues artistiques, effectivement au niveau de l'Etat, nous sommes dans le flou artistique, mais je pense que vous connaissiez déjà la réponse. Pour l'information de l'ensemble des citoyens et des élus, vous savez que dans le cadre budgétaire les grandes collectivités locales comme la Région, le Département, la Métropole également, sont encadrées. Il y a une convention qui pour ces grandes collectivités, doit être signée avant fin juin et à l'heure d'aujourd'hui je n'ai pas de contact dans mes autres fonctions financières sur le sujet. C'est pour cela que nous sommes encore dans le flou artistique. Et c'est pour cela que je rebondis sur la proposition un peu étonnante de M. NOWICKI d'augmenter la taxe d'habitation. C'est un peu étonnant, parce qu'elle ne disparaît pas, c'est juste un dégrèvement. Certaines personnes peuvent avoir le dégrèvement une année et retrouver la taxe l'année suivante. C'est un peu compliqué mathématiquement et dans la procédure, mais elle ne disparaît pas. Je reprends les propos de Monsieur LIOUVILLE, nous sommes dans le flou artistique et j'imagine que nous en reparlerons. Je rappellerai que les cambriolages ne sont pas de la compétence d'une ville. Rien ne nous oblige d'avoir des policiers municipaux. Rien ne nous oblige d'avoir la vidéo protection et d'investir dans la sécurité, et pour autant, on le fait. Les cambriolages sont de la compétence de l'Etat et non de la police municipale. Nous avons fait le choix en son temps d'augmenter le nombre de policiers municipaux, de faire en sorte qu'ils soient armés, d'avoir des voisins vigilants, d'avoir des caméras. Donc on investit. Mais je ne voudrais pas que l'on dévie la cible du responsable principal. C'est l'Etat, avec la police nationale qui a la compétence dans ce dossier. Je rappelle aussi que tout le monde se responsabilise, et je conseille d'installer des protections personnelles pour accompagner les efforts de l'Etat et des collectivités locales. Je ne dis pas que c'est la panacée mais j'invite tout le monde à avoir son parapluie personnel, une télésurveillance. J'en discute souvent avec mes collègues Maires, oui les cambriolages sont un fléau. J'invite les opposants à être mesurés parce qu'on peut toujours proposer des solutions, il faudra juste me dire quels sont les coûts ! L'efficacité est l'addition de plusieurs systèmes, des gens qui visionnent les caméras 24h sur 24 par exemple, avoir des caméras partout... Nous n'avons pas ce budget. En ce qui concerne le NEC, oui, nous l'avons construit. Je suis désolé de rappeler que nous avons respecté nos engagements. Quand je me suis présenté en 2008, nous avons indiqué que nous ferions une salle de spectacles et nous l'avons fait ! En règle générale, politiquement, on reproche souvent aux élus de ne pas respecter leurs engagements. Je voudrais que vous regardiez l'avenir Monsieur NOWICKI. Vous parlez de réalisation ancienne dans un contexte particulier. C'était pendant une crise financière, et malgré tout, deux banques nous ont suivis. Je me souviens, parce que professionnellement parlant, je suis de la partie, je sais qu'il y avait beaucoup de municipalités qui, à l'époque, demandaient des crédits, et se voyaient refuser d'être suivies par les banques. Aussi je me félicite que la bonne gestion de la ville a permis de financer ce NEC. En ce qui concerne la renégociation, on vous l'a déjà expliqué : c'est difficile de le faire et nous vous avons démontré que cela coûterait plus cher. L'exception que vous avez évoquée, n'est pas la règle. Enfin, nous dire que vous auriez voulu faire vos propositions ? Mais la séance de DOB sert à recevoir vos propositions ! L'année prochaine, nous aurons un débat d'orientation budgétaire. Vous pourrez encore faire des propositions. Je vous préviens longtemps à l'avance. Vous pourrez prévoir votre intervention. Je vous rappelle également que nous sommes vraiment en phase politiquement avec ce que souhaitent l'Etat, le gouvernement et

le Président actuel. Il n'est pas de ma couleur politique, cela ne vous a pas échappé, mais il me semble que dans ce que je disais sur l'encadrement des budgets des grandes collectivités locales, la politique économique budgétaire de la France est de dire aux collectivités : « restreignez vos dépenses de fonctionnement et augmentez votre capacité d'autofinancement ». Cela tombe bien. C'est exactement ce que l'on fait. C'est avant-gardiste. Je pense que vous avez une guerre de retard Monsieur NOWICKI. Voilà ce que je peux dire sur les différentes réflexions que les uns et les autres vous avez pu avoir. Pour paraphraser Monsieur LIOUVILLE et pour finir mon propos et passer aux voix, c'est effectivement un budget de continuité. Pourquoi ? Et bien parce que si on regarde les charges à caractère générale, elles sont quasiment identiques dans le budget primitif 2017 à 2018. Les charges de personnel augmentent un petit peu, mais il y a des explications structurelles, conjoncturelles, les indices qui ont augmenté, le futur départ de nos cadres qui seront remplacés et qui travailleront un temps en binôme avec leurs remplaçants. Les autres charges de gestion courantes sont quasiment du même montant à l'euro près. Les impôts et taxes que nous percevons, baissent. Toujours dans la continuité, je dis qu'effectivement nous n'avons pas de hausse des taux de fiscalité communale, nous n'avons pas à nouveau de recours à l'emprunt. Nous poursuivons notre désendettement. En investissement, cette année, il est prévu 3,2 millions, la somme se décompose en deux parties : il y a 2,3 millions environ de nouvelles dépenses et puis des restes à réaliser. Et oui, cela fait 10 ans aujourd'hui, jour pour jour que je suis maire de MARLY, je rappelle que les citoyens élisent la liste dont on fait partie, et ensuite les membres du conseil municipal élisent le maire. Le 22 mars 2008, j'ai été élu pour la première fois maire de MARLY. J'ai regardé depuis les ratios des villes de notre strate. Quand une ville de la même strate dépense une somme d'environ 1400 euros par habitant, nous sommes à la moitié. Nous sommes vraiment mesurés dans nos dépenses. Nous sommes mesurés même sur le long terme. Si nous regardons les moyennes, en 2008, la dépense totale de la commune par habitant était de près de 900 euros. Aujourd'hui, en 2018, elle est de 1000 euros. 10 ans après ! Les dépenses de fonctionnement étaient de 670 euros, aujourd'hui elles sont de 675 euros de moyenne par habitant. En 2008, la dépense de personnel était de 354 euros par habitant, aujourd'hui c'est 360 euros. Une précision : les chiffres annoncés sont de 2016. Nous n'avons pas encore les chiffres pour 2017. La dette est de 654 euros en 2008 et de 529 en 2016 et vous avez bien vu que cela allait baisser. Oui, il faut regarder ce budget sur la continuité, en fonction des contraintes et du contexte. Au bout de 10 ans, je suis fier de ce que nous avons fait toutes et tous. Nous avons réussi à contenir nos dépenses et pour autant en 10 ans nous n'avons investi, construit. Tout ce qui a été fait l'a été tout en essayant de préserver le portefeuille des Marliens. Nous sommes aussi Marliens et nous n'avons pas envie de nous sanctionner nous-mêmes. Le budget 2018 est un peu en baisse si on regarde les chiffres donnés par l'adjointe aux finances. Dans les chiffres du budget primitif 2017, il y a une sorte d'effet d'optique, à savoir la vente de l'EHPAD Val de Seille. Comme forcément il y a plusieurs allers-retours sur les montants, cela grossit artificiellement le budget de 2017 et donc on pourrait penser que nous ne sommes pas en train d'investir pour MARLY, mais si on retraits les deux budgets, si on enlève la cession du Val de Seille, alors en investissement nous aurions + 28% au lieu de - 48% et en fonctionnement, bien sûr, nous augmentons, mais seulement de 2,70%, ce qui est tout à fait correct. Je comprends que certains collègues ne soient pas d'accord sur les orientations. M. SURGA quand le Président de séance prend la parole, il n'y a plus d'intervention. Ce sont les règles de toutes les collectivités. Je vous laisse la parole pour la dernière fois, vous mesurez bien que la prochaine fois, quand j'interviendrai, il n'y aura plus d'intervention. On clôturera le débat.

M. SURGA : Merci Monsieur le Maire. Vous avez cité, je pense volontairement, un certain nombre de ratios qui vous semblent positifs et c'est pour cela que je veux reprendre la parole, prendre la parole tout simplement. Je pensais que c'était un débat. C'est pour cela que je me suis permis de lever la main. Je me suis peut-être trompé. Je vous prie de m'en excuser, s'il n'y a pas de débat... mais sinon j'ai constaté qu'un des ratios qui sont les dépenses de fonctionnement de remboursement de la dette sur les recettes réelles, ça s'est peut-être un peu amélioré mais on est toujours au-dessus en terme de dépenses de la moyenne nationale. Alors celui-là, vous ne l'avez pas cité. Et dans les dépenses en question, il y a bien entendu ce qui a été évoqué par Jean-Pierre LIOUVILLE, c'est-à-dire les augmentations de maintenance, etc... donc c'était cité par lui, donc on l'a aussi constaté, mais dans les dépenses également, il y a également le coût de l'emprunt du NEC. Alors vous dites qu'il y a une baisse du recours à l'emprunt, mais cet emprunt du NEC qui est de 2,5 millions à peu près si on fait la somme des deux, comme l'a dit Monsieur NOWICKI, on est à 4,5%, c'est à peu près trois fois la mise quand même en terme de taux par rapport à ce qu'on peut connaître aujourd'hui. Vous pourriez emprunter, d'ailleurs quand vous êtes à 7,5 millions en début de période, vous pourriez les avoir au même prix que ce qu'on a aujourd'hui, vous pourriez avoir effectivement donc une capacité d'emprunt qui est nettement plus importante compte-tenu des taux que vous avez contractés. Mais il y a une question qui a été posée, justement puisque vous parlez de poursuite d'investissement, c'est le NEC justement, où on a posé la question maintes fois et même par courrier sur...au-delà du coût bien sûr de l'emprunt, les taux d'emprunt qui sont bien sûr comptabilisés dans les charges, mais il y a aussi dans les charges le fonctionnement du NEC. Ca fait X fois qu'on vous pose la question de quel est le

coût du fonctionnement du NEC, on aimerait tout de même avoir la réponse, soit à l'oral, soit l'écrit, et ce serait intéressant qu'on l'ait. Mais c'est uniquement un éclairage qu'on vous demande. On ne sait pas ce que c'est. Donc on l'ignore. Et comme on ignore, et bien on vous pose la question de façon très transparente si vous le voulez bien. Il n'y a pas d'attaque personnelle, c'est une clarification. Autre clarification, puisque vous parlez de taxe d'électricité, etc... on a remarqué que dans le budget il y avait 200.000 euros qui étaient prévus pour l'exercice précédent il me semble, et cette fois-ci il est prévu 150.000 euros. Alors est-ce que vous avez décidé de baisser la date d'électricité ? Voilà ma question, enfin, j'ai trois questions, donc vous avez compris, c'est sur le NEC, le fonctionnement, c'est sur effectivement donc l'électricité, est-ce que vous prévoyez de baisser la taxe ? Et puisque je parle également, vous parlez de Métropole, vous êtes représentant à METZ METROPOLE côté finances, est-ce que vous avez songé, troisième question, à mutualiser où le coût du NEC sur le plan de l'investissement, ou sur le plan de son fonctionnement ? Puisque c'était un sujet d'ailleurs je ne suis pas seul à vous l'avoir suggéré, c'est une suggestion qu'avait fait aussi Jean-Pierre LIOUVILLE autant que je me souviens.

M. HORY : Pour le NEC, la mutualisation interviendra un jour ou l'autre, si toutefois la Métropole prend en compte l'ensemble des bâtiments culturels. Je pense déjà avoir répondu sur le sujet du NEC puisqu'il est déjà pris en compte dans l'agence d'attractivité de la Métropole « Inspire Metz ». Si vous consultez les documents de cette agence, le NEC est tout aussi bien identifié que la BAM, l'Arsenal, l'Opéra-Théâtre, et d'autres bâtiments qui certains sont dans le budget de METZ, d'autres sont pris dans le cadre de METZ METROPOLE. En matière de culture, comme le disait M. LIOUVILLE, la culture n'a pas de prix, je me refuse de faire de la comptabilité analytique uniquement sur un bâtiment parce que cela aurait pour effet de le fléchir et forcément la première des réactions serait de dire que fait-on ? Est-ce qu'on le ferme par exemple ? Une réaction primaire n'est-ce pas ? Mais dans ce cas, nous pourrions nous poser la même question pour le cinéma, le conservatoire, la bibliothèque, pour tous les lieux culturels. Ils nous coûtent ! La comptabilité analytique c'est juste des chiffres, je pense que la culture mérite d'être au-delà des chiffres, parce que cela apporte une richesse intellectuelle à tous les participants du NEC, du cinéma, etc... Cela participe également à l'attractivité de la ville. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons augmenté en population, notre politique se juge aussi au résultat. J'en profite pour vous informer qu'il y a de fortes probabilités que les résultats de l'INSEE confirment le fait que MARLY soit passée au-dessus de 10.000 habitants. C'est aussi un indicateur de la bonne santé d'une ville et de son attractivité. Pour finir Monsieur SURGA, vous parlez des moyennes nationales. Je veux bien comparer Marly aux communes de 100 habitants ou avec PARIS. Je pense qu'il n'est pas pertinent de prendre une moyenne nationale. Il est plus juste de comparer les communes par strates. C'est difficile de comparer par exemple MEY et MARLY ou PARIS et MARLY. Même si dans les deux cas que je viens de citer, on est mieux à MARLY. Pour finir, bien sûr que c'est un débat, c'est toujours un débat au conseil municipal. Je rappelle simplement les règles d'une collectivité locale, ou d'un groupe constitué, pour clore les débats, c'est le président de séance qui le fait. J'ai bien entendu vos arguments. J'imagine que je ne vous aurais pas convaincu, mais je n'avais pas cet objectif ce soir. Je souhaite plutôt convaincre les Marliens. Jusqu'à présent, cela a fonctionné et nous allons essayer de continuer comme cela. Je préfère m'adresser aux Marliens plutôt qu'à ceux qui ne veulent pas entendre. Comme vous l'avez noté, je le redis, il n'y a pas de hausse des taux de fiscalité, nous n'avons pas recours à l'emprunt, ce qui ne veut pas dire que nous ne le ferons pas l'année prochaine. Et nous avons un investissement fort, cette année, 2,3 millions nouveaux et 1,2 million d'euros qui s'ajoutent à ce montant avec les restes à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour, 5 contre (Mme EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, BLANCMUNIER, FLONER), 1 abstention (M. LIOUVILLE), **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à 9 321 529,52 € et pour la section d'investissement à 3 200 066,24 €.

1.4 - Subvention à l'Amicale du personnel pour l'année 2018 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

L'Amicale du personnel communal sollicite une subvention d'un montant de 32 000 € afin d'engager et continuer à œuvrer dans le sens qui a toujours été le sien, c'est à dire resserrer les liens d'amitié et de solidarité au sein du personnel communal.

Afin de permettre à l'Amicale du personnel de continuer ses actions sociales, de loisirs et de solidarité auprès de l'ensemble du personnel pour l'année 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'Amicale du personnel communal, une subvention d'un montant de 32 000€, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.5 - Subvention au CCAS pour l'année 2018 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder au CCAS une subvention d'un montant de 237 850,00 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel de celui-ci. Elle sera versée au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Si des besoins supplémentaires se font sentir pour l'action sociale, la ville prendra en compte les demandes particulières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** au CCAS de Marly, une subvention pour l'année 2018 d'un montant total de 237 850,00 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.6 - Subvention au Centre socioculturel La Louvière pour l'année 2018 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Un acompte sur la subvention demandée par le centre socioculturel La Louvière d'un montant de 40 000 € a été versé en début d'année. Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant total de 140 000 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel du centre socioculturel La Louvière. Le solde de la subvention, soit 100 000 €, sera versé au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association du Centre socioculturel La Louvière de Marly, une subvention pour l'année 2018 d'un montant total de 140 000€, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.7 - Subvention Marly Management Events **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que dans le cadre du Centre Socioculturel La Louvière, la Caisse d'Allocations Familiales a demandé de voir se développer une part sociale plus importante dans le projet du Centre La Louvière et que la part dite « culturelle » soit moins étendue.

C'est pourquoi, une nouvelle association, Marly Management Events (M.M.E.) a été créée en 2013 pour gérer l'évènementiel, entre autres : le festival de Jazz.

Pour faire vivre ces manifestations, ladite association demande une subvention de 35 000 €.

Compte tenu de ce qui précède et afin de concrétiser les rapports entre la ville de Marly et l'association Marly Management Events, il convient de renouveler la convention financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

d'**ATTRIBUER** à l'association Marly Management Events, une subvention pour l'année 2018 d'un montant de 35 000 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

d'**AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention financière passée entre la ville de Marly et l'association Marly Management Events.

1.8 - Subvention à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY 2018

Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de MARLY souhaite soutenir l'action de l'association Une Rose Un Espoir du Secteur de MARLY dont le but est de collecter des fonds en faveur de la Ligue Départementale contre le cancer.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 850,00 € à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY, une subvention pour l'année 2018 d'un montant de 850,00 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.9 - Subvention aux associations intervenant les vendredis récréatifs

Rapporteur : Mme CASCIOLA

M. HORY : J'informe le conseil municipal et par là-même l'ensemble des citoyens que nous avons reçu la réponse de l'Inspecteur Académique qui acte le retour de la semaine à 4 jours, donc qui est confirmée pour la rentrée de septembre 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du rythme de l'enfant, diverses associations ont proposé des activités les vendredis après-midi aux enfants.

Afin de soutenir l'action de ces associations, le Maire propose au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

- Badminton : 250 €
- Tennis : 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les subventions suivantes, les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018

- Badminton : 250 €
- Tennis : 300 €

1.10 - Convention avec l'UEM en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique

Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de Marly et l'UEM ont décidé de conclure une convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique dans laquelle les parties ont défini les conditions de mise en œuvre d'un partenariat en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La rénovation du centre socioculturel La Louvière étant éligible aux Certificats d'Economies d'Energies, l'UEM s'engage à verser à la ville de Marly une participation financière.

DEBATS :

M. FLONER : Je profite de ce point pour parler de la taxe sur l'électricité. Sur le budget primitif de l'année précédente, vous aviez mis 200.000 euros, là vous avez mis 150.000 euros. Vous avez des explications.

M. HORY : La taxe sur l'électricité existe dans les communes voisines et existait à MARLY. Elle a été réactivée il y a quelques temps. Son montant et ses recettes baissent en raison du principe de réalité. Nous mettons en place dans le budget ce qui a été perçu l'année précédente. La première année, nous avons mis un montant sur les conseils de l'UEM. A priori c'était trop élevé. Il est important qu'une collectivité locale perçoive la totalité de ses recettes estimées. L'objet de cette délibération est

d'obtenir une subvention de l'UEM pour les travaux notamment d'ordre énergétique au centre socioculturel La Louvière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.

1.11 - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor pour paiement en ligne **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Les activités et repas proposés dans le cadre du temps périscolaire sont facturés aux parents par le biais d'une régie de recettes spécifique. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : numéraire, chèque, carte bancaire, prélèvement automatique et chèque CESU.

En vue de la mise en place d'un mode de paiement de ces produits par carte bancaire dématérialisée, sur le portail internet de la Ville, et afin d'encaisser les sommes correspondantes, il convient d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor Public.

VU la délibération du Conseil municipal du 22 novembre 2001 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de garde et de cantine pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, afin d'instaurer le paiement par les usagers de leurs factures (périscolaire, cantine) par carte bancaire par voie dématérialisée sur internet, d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au trésor (DFT),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

d'**AUTORISER** l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds (DFT) auprès du Trésor Public, sachant que ce compte sera dédié spécifiquement aux opérations de paiement des produits de l'exploitation de la régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus au titre des activités périscolaires pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles ;

de **CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant d'entreprendre toute démarche à effet de l'ouverture dudit compte auprès de Monsieur le Trésorier Public de Vervy.

2 - AFFAIRES SCOLAIRES

2.1 - Crédits scolaires primaires

Rapporteur : Mme SAINT MARD

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 22 Février 2018, émis un avis favorable pour l'attribution d'un crédit scolaire de 54 euros par élève de maternelle et élémentaire pour l'année 2018

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	4266	4698	4158	13122
Elémentaires	7452	7722	7614	22788
Total	11718	12420	11772	35910

Les crédits scolaires sont répartis :

36 euros de crédits de fonctionnement/par élève

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	2844	3132	2772	8748
Elémentaires	5076	5148	4968	15192
Total	7920	8280	7740	23940

18 euros de crédits pour les sorties scolaires/par élève

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	1422	1566	1386	4374
Elémentaires	2484	2574	2538	7596
Total	3906	4140	3924	11970

Par ailleurs, la commission scolaire maintient les crédits attribués par classe soit 240 euros, ce qui représente un montant total de 6 480 euros.

VU l'avis de la commission scolaire du 22 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCORDE** les crédits scolaires ci-dessus pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

2.2 - Subvention Ecoles privées **Rapporteur : Mme SAINT MARD**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 22 février 2018, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention de 36 euros pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires privées.

VU l'avis de la commission scolaire du 22 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2018 et l'exercice 2019, les crédits nécessaires seront prévus aux budgets respectifs.

2.3 - Subvention RASED **Rapporteur : Mme SAINT MARD**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 22 février 2018, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- RASED pour l'année 2017/2018 : 670 euros

VU l'avis de la commission scolaire du 22 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

2.4 - Subvention Prévention routière **Rapporteur : Mme SAINT MARD**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 22 février 2018, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- L'association Prévention Routière pour l'année 2018 : 200 euros

VU l'avis de la commission scolaire du 22 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

2.5 - Subvention USEP **Rapporteur : Mme SAINT MARD**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 22 février 2018, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- USEP de Metz Sud pour l'année 2017/2018 : 2.588,93 euros

Mme SAINT MARD : comme pour la subvention du RASED, l'USEP nous sollicite pour un montant précis qui est calculé en fonction du nombre d'élèves présents dans la commune. Si on ne verse pas exactement la somme, si j'arrondis au montant supérieur, ils n'accepteront pas la subvention.

VU l'avis de la commission scolaire du 22 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

3 - AFFAIRES CULTURELLES

3.1 - Subventions 2018

Rapporteur : M. PAULINE

La commission culturelle réunie le 20 février 2018, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

Amis du Patrimoine	1 350,00
Arts Libres	1 150,00
Bonsai Club de Lorraine	600,00
CLCV	1 000,00
Club Philatélique de Marly	650,00
Club Olérons	4 000,00
La semaine de l'océan	1 500,00
Les Amis du Japon	400,00
Mad Soleil	400,00
Mad Moselle éditeur	5 000,00
Marlymages	34 000,00
Marly Théâtre	1 000,00
Marly Management Events	35 000,00
Orchestre d'Harmonie	3 430,00
Regard Image	2 400,00
Théâtre Aristote	2 700,00

VU l'avis favorable de la commission culturelle du 20 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires étant prévus au budget 2018.

3.2 - Subvention exceptionnelle – Association Orchestre d'harmonie municipale

Rapporteur : M. PAULINE

La commission culturelle, réunie le 20 février 2018, a émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

Orchestre d'harmonie 3 000 euros

M. PAULINE : Cette subvention doit servir pour deux choses. A savoir un déplacement à BADEN BADEN et l'achat d'un vibraphone. La sortie à BADEN BADEN a un budget qui avoisine 6.500 euros et le fonctionnement pour l'année de la même association est de 15.000 euros.

VU l'avis favorable de la commission culturelle du 20 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

4 - AFFAIRES JEUNESSE ET SPORTS

Subventions 2018

Rapporteur : M. IGEL

La commission Jeunesse et Sports réunie le 7 mars 2018, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

AAPMA LE BROCHET	1 000 €
ACL ANIMATIONS CREATIONS LOISIRS	1 300 €
AFCSM GYM ENFANTS	3 500 €
AFCSM GYM RANDO	1 000 €
AFCSM JUDO MUSCULTION GYM ADULTES	6 300 €
BOXING CLUB MARLY	600 €
ARCHERS MARLY POURNOY LA CHETIVE	5 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE LA GRANGE AUX ORMES	3 400 €
BADMINTON MARLY METZ	1 400 €
DANSE SPORTIVE CLUB	3 400 €
FUTSAL	600 €
KARATE	1 200 €
LES PETROLETTES	550 €
MARLY HANDBALL	4 400 €
MARLY PETANQUE CLUB	2 800 €
SLA	500 €
SPORTING CLUB	15 500 €
TENNIS CLUB	7 000 €
LA MARLIENNE	1 700 €
VOLLEY LOISIR MARLY	180 €

VU l'avis de la commission Jeunesse et Sports du 7 mars 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

5 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

01-2018	M2017-32 ARS DATA maintenance du progiciel DuoNET pour le conservatoire de musique – Avenant 1	18/02/2018	MP
02-2018	M2016-39 GROUPAMA Marchés publics d'assurances – Lot 5 : dommages aux biens – Avenant 1	15/02/2018	MP
03-2018	M2014-27 PG TRUCKS Balayage des voies communales – Avenant de transfert	15/02/2018	MP
04-2018	Tarifs de location du NEC	22/02/2018	FI
05-2018	Marché 2017-07 Avenant relatif à la rémunération définitive du maitre d'oeuvre	26/02/2018	MP
06-2018	Marchés 2018-01 à 2018-09 : tvx réhabilitation du centre socioculturel - décision d'attribution	28/02/2018	MP
07-2018	Décision 07-2018 - M2015-20 CITEOS Avenant n°1 – augmentation montant maximum du marché (période 2)	01/03/2018	MP

6 – INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

M. HORY : je vous informe que le Plan Local d'Urbanisme, après de nombreuses tribulations judiciaires jusqu'en cassation, a été rétabli. Ce qui est très bien puisqu'il avait été adopté par l'ensemble de nos partenaires publics, la Préfecture, etc...Et même cité en exemple par l'administration d'Etat. Il s'avère que quelques fois, la justice, même avec du temps, permet de remettre « l'église au milieu du village ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY